

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 14 (1986)
Heft: 54

Artikel: Patois, école et Confédération
Autor: Burnet, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241581>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PATOIS, ECOLE ET CONFEDERATION

Dans les derniers numéros de notre revue, il a beaucoup été question des causes de la disparition du patois. Comme promis, je vais aujourd'hui présenter un aspect de ce problème, la plupart du temps passé sous silence ou méconnu des chroniqueurs. Il s'agit de l'ingérence de la Confédération dans le domaine scolaire.

Durant tout le XIX^e siècle, l'instruction acquit un prestige insoupçonné; elle devait conduire au Progrès universel et au bonheur des peuples. Les écoles, jusqu'alors négligées, mal fréquentées, confiées aux paroisses, allaient devenir un secteur important de l'administration publique.

En 1874, le peuple suisse adopta la Constitution qui nous régit encore et qui prévoit, à son article 27, que l'instruction primaire est obligatoire et, dans les écoles publiques gratuite. Cette dernière disposition constitua une charge non négligeable pour la plupart des cantons, surtout pour ceux qui n'en étaient pas encore à l'école obligatoire : construction de bâtiments scolaires et engagement de nombreux enseignants.

C'est alors qu'il fut décidé que la Confédération verserait des subsides aux cantons.... tant par tête d'écolier ! Et il ne s'agit pas de badiner car "la Confédération prendra les mesures nécessaires contre les cantons qui ne satisferaient pas à ces obligations". Ainsi, le subside pourrait vous être coupé si vous n'obtenez pas des résultats satisfaisants.

Comment Berne va-t-elle contrôler le travail qu'elle subsidie ? Elle ne prévoit pas de bailli scolaire fédéral mais elle institue les examens pédagogiques des recrues (dès 1875) et les succès obtenus seront consignés dans le livret militaire de chaque soldat. Et le pire : les résultats complets seront transmis à l'Office fédéral de statistique qui va les analyser sous toutes les coutures et publier des tableaux où les cantons, bien que présentés dans l'ordre constitutionnel, seront vite repérés comme premiers, derniers.... bons, médiocres ou mauvais ! Bien entendu, les cantons-villes, où l'on va beaucoup à l'école (Genève, Zürich, Bâle-ville) sont en tête, et les cantons campagnards et surtout montagnards sont en queue. On sait que, dans ces régions, les enfants dès leur plus jeune âge, sont des auxiliaires précieux de leurs parents.... Rappelons que, dans bien des contrées, les écoles étaient fermées durant tout l'été et les maîtres cherchaient une occupation de remplacement pour cette période.

Dès lors, les autorités des cantons aux faibles résultats vont

tout mettre en oeuvre pour remonter la pente dans le classement. Petit à petit, c'est la surchauffe scolaire qui s'installe. Que de gifles et autres châtiments corporels aux étourdis qui oublient les s du pluriel et les nt pour les verbes ! Le malheur dans cette aventure c'est que les potaches, bien stylés dans les dernières années d'école, ont quatre ou cinq ans pour tout oublier. Alors il faut instituer les veillées pour leur rafraîchir la mémoire. Là, c'est le bouquet : les jeunes gens, heureux de leur "émancipation" ou "libération" de l'école, sont furieux de devoir y retourner. A la sortie des cours, le soir, ils font un vacarme infernal dans la localité; la police est sur les dents; les cachots sont trop petits....

Imitant le Bureau fédéral de statistique, le Département vaudois de l'Instruction publique y va, lui aussi, d'une grande plaque : "Résultats des examens pédagogiques des recrues par commune — même celles où il n'y a qu'une recrue — et par district" (et par branche d'examen s.v.pl. !)

A feuilleter cet opuscule, vous pourrez dire : ici, résultats excellents, l'instituteur est un as; là, le régent ne vaut rien ! Dans tel district en mauvaise posture, l'inspecteur scolaire, terreur des élèves et des maîtres, pourra foncer dans les classes voir ce qui se passe.

L'enseignement est essentiellement orienté vers ces trop fameux examens : certaines branches sont négligées : les sciences, le dessin, la gymnastique ! Par un curieux retour des choses, le Conseil fédéral va charger le Département militaire de veiller à l'enseignement de cette dernière discipline, aux garçons, futurs soldats.

Un ancien maître de pédagogie pratique à l'Ecole Normale de Lausanne, Albert Chessex (1871-1974), bien connu des vieux patoisants, a écrit ces lignes terribles : "On ne dira jamais assez le mal qu'ont fait ces examens des recrues".

Dans un tel climat psychologique, le patois est apparu bien vite comme un obstacle à éliminer, et l'on comprend surtout pourquoi nos édiles et le corps enseignant (spécialement exposé) aient, sans retenue, jeté la pierre à "ce pelé, ce galeux, d'où nous vient tout le mal".

Paul Burnet

P.S. Dans le précieux volume "Nouthron galé paté" de l'Association fribourgeoise des Amis du patois, vous lirez, en page 8, un intéressant complément au texte ci-dessus.